

mardi 11 janvier 2011

# Elle frappe son avocate enceinte

« **H**eureusement, ces événements sont relativement rares. Mais ils sont suffisamment graves pour être réprimés. » Ce n'est pas tous les jours, en effet, qu'un avocat niçois est victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions. C'est pourtant bien ce qui est arrivé à une juriste trentenaire installée en centre-ville, le 28 janvier 2010. Et c'est pourquoi son confrère M<sup>e</sup> Christophe Petit venait hier devant le tribunal correctionnel réclamer un euro symbolique, au nom du Conseil de l'Ordre.

En cause ? Assunta, 47 ans. Cette Italienne propriétaire d'une résidence secondaire à Roquebrune-Cap-Martin était cliente de l'avocate brutalisée. Mais dans le cabinet, l'entretien entre les deux femmes a mal tourné. En déclencheur : la question du règlement des honoraires. Pour récupérer son dossier, Assunta s'en serait prise physiquement à son con-

seil, lui laissant un bleu au poignet et des griffures au thorax. Plus grave : l'avocate était alors enceinte de huit mois. L'incident restera heureusement sans incidence sur sa grossesse.

Mais devant la 5<sup>e</sup> chambre correctionnelle, Assunta livre une toute autre version. « *Moi, je n'ai agressé personne ! C'est elle qui m'a mal parlé, puis qui m'a prise par les cheveux, avant que deux hommes me jettent dehors.* » « *Mauvaise foi !* », rétorque M<sup>e</sup> Adrien Verrier. L'avocat de la partie civile déplore « *un manque de respect permanent lié à certaines professions. Les policiers, les pompiers, et maintenant les avocats !* »

M<sup>e</sup> David Rebibou, conseil de la défense, plaide la relaxe au bénéfice du doute. Le tribunal suit néanmoins les réquisitions du vice-procureur Eric Camous à la lettre : 4 000 € d'amende, dont 2 000 avec sursis. Plus 1 € de dommages et intérêts.

C C.